

INFOS DU MOIS D'AVRIL 2016 CAMPAGNE LEZ WARDRECQUES

INVITATION

*M. le Maire Gilles THOREL,
les adjoints et les conseillers municipaux
sont heureux de vous inviter
le Vendredi 22 avril 2016 à 19h00
à l'inauguration de l'extension du
groupe scolaire Marcel Pagnol*

MODIFICATION CONSEIL MUNICIPAL

Suite à la démission de M. Guillaume MOREL (2^{ème} Adjoint), le Conseil Municipal, réuni le jeudi 10 mars 2016, a procédé à l'installation d'un nouveau conseiller : M. HANNEBICQ Nicolas, ainsi qu'à l'élection d'un nouvel adjoint : M. AGEORGES Benoit.

INCIDENT SUR LA LIGNE TELEPHONIQUE

La Mairie rencontre actuellement des problèmes sur sa ligne téléphonique. Vous pouvez nous contacter par courriel à : mairiecampagneles@wanadoo.fr en mentionnant vos coordonnées afin que nous puissions vous rappeler, vous pouvez également nous joindre par le biais du **numéro provisoire** 07 71 75 06 55
Rappel : la Mairie est ouverte le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h à 17h30 et le samedi de 10h à 12h.

MAISONS FLEURIES

Les beaux jours arrivent ; vous avez envie de fleurir et entretenir l'extérieur de votre habitation. Alors n'hésitez plus et prévoyez de vous inscrire au concours des maisons fleuries. C'est gratuit et vous participez, à votre manière, à la vie du village. Vous recevrez, en juin, un bulletin d'inscription mais vous pouvez penser, d'ores et déjà, à vos ornements... des points « bonus » seront accordés pour la présence d'une touche fleurie aux couleurs de Campagne : bleu et jaune.

SPECTACLE « Ces inconnus chez moi »

Un spectacle organisé par le Pays d'Arts et d'Histoires (programmation de la Comédie de l'Aa) intitulé « Ces inconnus chez moi » et racontant des anecdotes de soldats étrangers ayant combattu dans la région, aura lieu à la salle polyvalente le mercredi 11 mai...
Entrée 5€. Ouvert à tous.

BIBLIOTHEQUE

Horaires d'accueil : mardi de 13h30 à 16h30, mercredi de 14h à 17h, le vendredi de 16h à 18h et le samedi de 11h à 12h tous les 15 jours. (Les prochains samedis : 9 et 23 avril, 21 mai, 4 et 18 juin). Fermeture de la bibliothèque le week-end de l'Ascension, les vendredi 6 et samedi 7 mai.

DATE A RETENIR

Après le succès de l'année dernière, la Municipalité organise la 2^{ème} fête des voisins le vendredi 27 mai à la salle polyvalente. Vous apportez votre vaisselle, un ou des plats à mettre en commun avec ceux de vos voisins de table ... ce sera l'« Auberge Espagnole » ! La Municipalité met à votre disposition tables, chaises et barbecues. Pour animer cette soirée, nous comptons sur vos dons de chanteur, musicien, magicien, ... etc. Au menu : Partage et bonne humeur.

Chaque foyer recevra, le mois prochain, des informations plus détaillées avec un bulletin d'inscription.

PARTICIPATION CITOYENNE

Depuis le 20 avril 2015 la commune a signé le protocole de participation citoyenne. A ce jour, 12 volontaires sont engagés dans ce dispositif. Si vous le souhaitez, vous pouvez vous aussi y adhérer. Pour cela, merci de vous faire connaître à la Mairie avant le 19 avril par mail à l'adresse suivante : mairiecampagneles@wanadoo.fr en nous indiquant vos coordonnées. Vous pourrez ainsi participer à la formation obligatoire le mardi 19 avril 2016 à 18h30 à la salle de la chapelle des Carmes, Place d'armes à Ardres.

DICTIONNAIRE

La commune offre un dictionnaire aux enfants fréquentant une école extérieure de la commune et partant en 6^{ème} en septembre 2016. Il vous suffit de vous faire connaître en Mairie avant le 17 mai.

CARTE NATIONALE D'IDENTITE (délai 1 mois)

RAPPEL : le décret n°2013-1188 prévoit que les cartes nationales d'identité délivrées à des personnes majeures entre le 01/01/2004 et le 31/12/2013 sont encore valables 5 ans après la date de fin de validité indiquée au verso. Le renouvellement de ces cartes n'est donc pas possible. Cependant, pour éviter toute difficulté si vous êtes amenés à voyager à l'étranger, le renouvellement anticipé est autorisé. Attention, pour cela il vous faudra **OBLIGATOIREMENT** fournir un justificatif de voyage à votre nom, une simple attestation n'est pas suffisante. Si vous n'êtes pas en mesure de présenter de justificatif, vous devrez établir un passeport.

Pièces à fournir : copie intégrale de l'acte de naissance (Uniquement en cas de 1^{ère} demande), 2 photographies d'identité, 1 justificatif de domicile, l'ancienne Carte Nationale d'Identité.

Pour les personnes majeures vivant chez leurs parents : une déclaration sur l'honneur des parents ainsi que la photocopie de la carte d'identité du parent

Un timbre fiscal de 25 € uniquement en cas de non restitution de l'ancienne carte

Se munir du livret de famille

CIVISME

Le 12 mars dernier a eu lieu l'opération village et marais propre. Merci aux participants.

Nous déplorons la collecte de 30 sacs de déchets. Nous vous rappelons qu'un peu de civisme de la part de chacun pourrait régler le problème : ne jetez pas vos détritiques dans la nature ou sur les bords de route...jetez les à la poubelle.

Les nombreuses déjections canines sont également à déplorer... pensez à prendre un sac lorsque vous promenez votre animal de compagnie.



Ayez le bon réflexe !